Federal Government Response to the Recommendations of the Forest Industries Advisory Committee

Government of Canada
Gouvernement du Canada

Regional Industrial Expansion
Expansion industrielle régionale

Canada

FEDERAL GOVERNMENT RESPONSE

to the

RECOMMENDATIONS

of the

FOREST INDUSTRIES

ADVISORY COMMITTEE

February 1984

EXECUTIVE SUMMARY

The Forest Industries Advisory Committee composed of senior business and labour representatives from across Canada, was formed in February, 1983 to provide continuing advice and guidance to the federal government in its efforts to help the forest industry and its employees respond to changing conditions in world markets. The high vulnerability of Canadian producers to increasingly intense foreign competition in world markets was highlighted in a report presented to the federal government in August, 1983 on the state of the Canadian forest products industries.

The recommendations submitted last August were far reaching and covered the full range of government economic development policies related to industrial and regional development, trade, labour adjustment, innovation and Canada's forest resource base. Two major themes emerged: 1) the need for greater investments in productivity and cost competitiveness to meet world competition, and 2) greater attention to individual needs of displaced workers and dependent communities affected by technological change and industrial renewal.

The Government agrees with the Committee on the importance of maintaining a constructive environment among business, labour and government in dealing with forest industry issues. As part of its commitment to this consultative process, the Government has undertaken to respond to each of the recommendations made by the Forest Industries Advisory Committee. In addition, this Committee was established on an ongoing basis and the Government would be pleased to discuss other issues not fully dealt with in the August report such as labour/management relations and the prospects for secondary wood and paper manufacturing.

The Department of Regional Industrial Expansion will support the tripartile assessment of comparative manufacturing costs of forest products in major producing areas of the world as recommended by the Committee in order to develop a common data base on which management, labour and government can agree.

The need for improved productivity and measures to facilitate labour adjustment is widely accepted within the federal government as well as in the forest industry. The capital investments required to bring the Canadian industry up to the competitive standards set by its major competitors in the United States and Scandinavia are substantial. The Government agrees that the responsibility for this investment is located within the private sector and that government can only play a facilitating role. An investment climate of confidence and stability is essential.

In response to the current world oversupply situation and the Committee's concerns over the effects of government supported increases in new pulp and paper capacity, the Department of

Regional Industrial Expansion has initiated a critical review of government assistance to all sectors of the forest industries at this time. The prime objective of this review is to develop guidelines for departmental assistance.

The development of new products and new processing technologies is an essential component of any strategy designed to improve productivity and international competitiveness in Canada's forest industries. The Government provides support to the forest industry mainly through direct assistance to the three cooperative research institutes in the forest industries and support for innovation projects at the company level. The Department of Regional Industrial Expansion has contributed $17 million under the Special Recovery Capital Projects Program towards the construction of new pulp and paper research facilities in Vancouver and expansion of existing facilities in Pointe Claire. The Department has also financed a series of regional seminars to encourage greater application and use of microelectronic technologies in the wood products sector.

Trade policy and market development considerations are of strategic importance given the importance of exports to the forest industries. Market access, particularly to important markets in the United States, Europe and Japan must continue to be defended during a time of increased protectionist sentiments in these countries. The Department of Regional Industrial Expansion has initiated discussions with all industry trade associations and interested provinces with a view to identifying joint government/industry action that can be taken to improve the offshore export performance of the wood products industry across Canada.

The Government is highly sensitive to the concerns raised by the Committee on labour adjustment to modernization and technological change. This is also a priority area for the Government and the Government would be very receptive to any specific recommendations made by the Committee to improve human resources planning within the industry as well as government adjustment policies and programs.

A more detailed response to each of the Committee's recommendations is outlined in the following sections.

TASK FORCE RECOMMENDATIONS

A) To strengthen the financial position of the forest industry

(i) Recommendation: The Advisory Committee is deeply sceptical of the wisdom of government making major capital grants for the expansion of manufacturing capacity in pulp and paper. We believe that expansion should occur only in response to market forces.

Grants for modernization and productivity improvement, whether in pulp and paper, wood products, or secondary wood manufacturing, are not so disruptive in the market place. Nevertheless, because they are by nature discriminatory and discretionary, they may be no more equitable than grants for expansion.

Response: The Department of Regional Industrial Expansion is now reviewing the question of direct financial assistance to the forest products industry for increased capacity. While it is still too early to judge the results of this analysis, the Government is sensitive to the impact that government support for new capacity can have on existing operations in Canada particularly in light of the apparent world over capacity situation and intense foreign competition. The major objective of this exercise is to provide guidelines for departmental programming assistance to the forest products industry.

(ii) Recommendation: A new, national program to promote industrial restructuring and development in Canadian industry in general was announced in April by the Minister of Industry, Trade and Commerce/Regional Economic Expansion. The Advisory Committee would like to have the opportunity of commenting on the details of this program when they are available, but before they are finalized.

Response: Bill C-165 establishing the Industrial and Regional Development Program was passed by the House of Commons on June 29, 1983. This program provides for support over the whole range of industrial development needs: industrial infrastructure, industrial innovation, plant establishment, modernization,

expansion, marketing and industrial restructuring or renewal. It provides for the first time, levels of financial assistance to all areas of the country while, at the same time, providing for the varying needs and opportunties of Canada's many regions through a development index based on economic disparity.

The Department has reviewed the details of this program directly with the Committee at its meeting on September 27, 1983 and looks forward to further discussions over the coming months.

(iii) Recommendation: The instability of exchange rates has eroded confidence, and made forward planning treacherous, particularly in capital-intensive, export-oriented industries like forest products. Now that inflation is declining throughout the industrial world, we would hope it may become possible to achieve greater stability in exchange rates. We therefore urge that governments, including Canada's, make that a high priority.

Canada's industrial cost structure and productivity performance suggests that today, a level of 80¢ - 82¢ for the Canadian dollar vis-à-vis the U.S. dollar expresses fairly accurately the relative competitiveness of the two economies. Clearly, in forest products, any early return to par or even close to par would bring financial disaster.

Response: Since June 1970, the position of the Government has been to allow the external value of the Canadian dollar to move in response to shifts in the underlying conditions of supply and demand. There is no attempt by the authorities to achieve or maintain a particular exchange rate, although the authorities do intervene in the market to promote orderly trading conditions. While there may be some truth to the statement that instability of exchange rates in recent years has "made forward planning treacherous", it should be recalled that this instability is largely a reflection of instability in underlying international economic conditions: divergent and large changes in relative inflation rates, large movements in interest rates, oil shocks and so forth. As inflation is wound down internationally and as progress is made in the industrial world in returning to a sustainable pattern of economic growth, greater exchange stability should ensue.

Over the near term, at least, financing methods are available by which the exchange rate uncertainty associated with many international transactions can be reduced or eliminated. It may also be noted that in recent years the Canadian dollar has been relatively stable against the U.S. dollar when its experience is set against that of the major overseas currencies, and consideration is given to the fact that the U.S. market accounts for the bulk (two-thirds) of our exports of wood and paper products.

(iv) Recommendation: That the unlimited use of investment tax credits (ITC) earned after April 19, 1983 and the new three-year carry back and seven-year carry forward rules for ITC earned after April 19, 1983 be extended to pre-budget investments.

Response: These measures are designed to encourage investment in new productive equipment as part of the Government's Economic Recovery Program. The extension of these provisions in respect of investments undertaken before the budget would have, at best, a modest effect on new investment. It would be difficult to justify the application of an incentive designed to encourage new investment to expenditures made before the new measures were introduced.

(v) Recommendation: That allowable capital losses incurred as a result of fluctuating rates of foreign exchange be deductible against income from any source.

Response: Under the existing rules, where a loss is incurred by reason of the repayment of a debt in a foreign currency, the loss is ordinarily characterized as a capital loss which, like any other capital loss, can be offset only against capital gains. This rule is a fundamental principle of our system of taxing capital gains and is designed to prevent discretionary dispositions to create capital losses for tax purposes. In general, capital losses are generated by fluctuating market conditions and it appears that foreign exchange losses are no different in this respect. Nevertheless, this suggestion will be given further consideration.

(vi) Recommendation: That related companies be allowed to file consolidated tax returns.

Response: The pressure for consolidated returns is to permit losses of one company to offset the income of another within a corporate group and to permit loss companies to take advantage of the investment and other

tax credits. There are several problems associated with the introduction of consolidated reporting for tax purposes. The proposed rules would inevitably be very complex and would run contrary to the Government's initiatives concerning tax simplification. As well, a system of consolidation would have serious implications on the allocation of taxable income amongst provinces and could not be implemented without extensive consultation with the provinces.

In addition, several representations have suggested that a system of consolidation would benefit large conglomerates at the expense of small businesses.

The Income Tax Act currently permits considerable flexibility for companies to arrange their affairs to minimize the difficulty. In addition, the rules relating to corporate reorganizations were recently revised to permit losses to flow on the amalgamation or liquidation of companies within a corporate group. This has gone some way in alleviating the problem.

(vii) Recommendation: That the incentive rate of capital cost allowance for manufacturing and processing equipment be extended to logging equipment.

Response: The main purpose behind the introduction of the manufacturing and processing incentives in 1973 was the need to provide a substantial stimulus to secondary industry as opposed to the primary producer. The expansion and modernization of productive facilities in Canada was and continues to be necessary to ensure the continued competitiveness of Canadian products in international markets. Inherent in this policy decision was the assumption that a stimulation of the secondary industries would increase the demand in the primary sector. While it is recognized that there is a degree of integration of logging activities with the related manufacturing processes, any change to the distinction between primary and secondary production would represent a basic policy change.

While action on this issue is not precluded, it should be noted that a large proportion of logging equipment is already eligible for relatively short amortization periods depending on the particular class of capital equipment. To extend the manufacturing and processing tax treatment (including manufacturing and processing profits tax deduction, as well as accelerated capital

cost allowance) to all primary sectors, as the Government would be pressured to do, would be a costly exercise. Estimates done in 1979 indicated that the initial cost of introducing such a measure for the logging industry alone would be in the range of $70-$100 million per year. While these costs would be reduced as the system matures, the current budgetary deficit of the government demands that serious consideration be given to the merits of any proposal that would further erode revenues.

(viii) Recommendation: That special investment tax credits be implemented to assist the forest industry to adjust to lowered tariff rates on imported products.

Response: The Government has reservations about the merits of targetting tax incentives to specific industries and sub-sectors to address problems of industrial adjustment to tariff charges.

B) To reinforce Canada's world-wide forest products efforts in trade development

(i) Recommendation: The Co-operative Overseas Market Development Program has been very successful in increasing and diversifying exports of wood products from British Columbia. It should be continued beyond the 1985 termination date of the current agreement. In addition, this type of co-operative promotional program should be available to the wood products sector elsewhere in Canada. Ultimately, there must be integration of such efforts.

Response: The Government agrees with the Committee on the need to extend the Cooperative Overseas Market Development Program to diversify and expand the market base of the Canadian wood products industry in all regions of Canada. Discussions have been initiated with all interested provinces and industry trade associations across the country with the view to taking joint government/industry action to improve the offshore export performance of the industry in these regions. The fragmented nature of the industry and the difficulties in developing an appropriate industry delivery mechanism are the major constraints to be overcome in applying this tripartite market development approach to the wood products industry in all areas of Canada.

Despite these difficulties, the Department of Regional Industrial Expansion is actively pursuing these discussions with interested provinces and industry trade associations and hopes to conclude an agreement in the near future. The Committee can be assured that any promotional activities for eastern Canada would be fully co-ordinated with the western segment of the program. A mid-term review of the current five-year B.C. program, 1981-85, is now under way and it is still too early to make a decision on the extent of Government participation beyond 1985.

(ii) Recommendation: Major federal financial support should be provided for the in-grade testing program developed over the past five years under the auspices of the Canadian Wood Council, to develop new engineering strength data for Canadian softwood lumber.

Response: The Government has agreed to provide $574,110 in new funds under the Industrial and Regional Development Program to assist the industry in developing new performance data for Canadian lumber. This is in addition to $276,960 already provided by the Department of Supply and Services for initial research tests. This action is necessary to defend Canada's $2 billion trade position in the U.S. market as well as to support our promotional activities aimed at gaining greater international recognition and acceptance of Canadian codes and product standards in offshore markets.

(iii) Recommendation: High priority must be given by the Government to the negotiations with the European Community (EC) concerning the duty-free newsprint quota. The Government should seek to maintain a position that will permit a satisfactory growth of Canadian newsprint exports to the Community.

Response: The Government agrees and remains committed to ensuring that Canadian newsprint continues to enjoy GATT-bound duty-free treatment in the EC. It is also recognized that the existing market access was not secured without cost. As part of the overall settlement with the EC, arising from accession of the U.K. to the Community, Canada obtained compensation which included an increase in the annual Most Favoured Nation duty-free quota for newsprint exports to the EC from 625,000 tonnes to 1.5 million tonnes bound in the GATT.

The EC is seeking a reduction in the GATT-bound duty-free newsprint quota following the eligibility effective January 1, 1984 of Scandinavian newsprint for

unrestricted duty-free entry to the Community by virtue of its free trade agreements with remaining EFTA countries on accession of the U.K., Denmark and Ireland to the EC in 1973. Canada has pursued a negotiated solution which would provide GATT-bound protection for anticipated levels of Canadian exports to the EC and elimination of the requirement for those exports to be waterlined. On December 19, 1983 the EC adopted a provisional duty-free quota for 500,000 tonnes of newsprint in 1984, pending further negotiations with Canada. Since this action clearly constitutes an impairment of Canadian GATT rights, the Government has initiated GATT dispute settlement procedures while indicating its readiness to continue efforts for a negotiated settlement.

The Government shares the concerns of, and intends to continue to consult closely with Canadian industry and provinces over the need to protect and preserve Canada's rights with respect to duty-free access for our newsprint exports to the EC. Newsprint is Canada's third largest export item to the Community, which accounts for up to 40 per cent of newsprint exported from some provinces, particularly in eastern Canada where several mills and communities depend for their continued viability on access for newsprint to EC market areas.

(iv) Recommendation: The dispute between the Canadian and U.S. governments over what constitutes final resolution of the Tokyo Round of accords on paperboard items has left a residual element of doubt as to whether the U.S. may at some future date take a unilateral action damaging to the Canadian pulp and paper industry's opportunities in the U.S. market. Conclusive and satisfactory resolution of these items is important to the industry's trading opportunities.

Response: The Government regards the tariff concessions in paper and paperboard negotiated with the U.S. at the Tokyo Round of the Multilateral Trade Negotiations (MTN) as a major step towards enlarging the market opportunities of Canadian producers and encouraging product upgrading.

In order to secure U.S. tariff concessions in the sector, the Government, by Order in Council, gave effect to a reduction to 6.5 per cent of the Canadian Tariff on linerboard and solid bleached boxboard, to be phased in over four years beginning January 1, 1983. These reductions have fulfilled Canada's MTN commitment in the paper sector thereby obviating the need to reopen the issue in 1983/84.

While the U.S. government had initially contended in bilateral discussions of the issue that rate reduction should be considered on other types of boxboards, the Administration has since withdrawn its claims while acknowledging that they could not be substantiated by available documentary evidence about the MTN negotiating history between Canada and the U.S. The issue is therefore effectively resolved and the Government trusts that the uncertainty expressed by the Committee has now been removed.

(v) Recommendation: Valuable opportunities exist for more exhaustive consultation between government and industry on positions to be taken by Canada in trade negotiations, both as the positions are being developed and during the negotiations themselves. As one element in this, we would submit that when the vital interests of an industry are at stake, that industry should be given observer status at the negotiations, where it could act as an immediate source of accurate information for the negotiating team.

Response: The Government recognizes the need for close consultations with industry representatives before negotiations are joined, during the negotiating process and before results are implemented to ensure that the needs and views of industry are reflected in the conduct of Canada's trade relations.

The Government reiterated in its recent Trade Policy Review, the commitment to consult closely with industry through, for example, trade associations, in pursuing acceptable resolutions of trade issues concerning forest products. Recent examples in this regard are the consultations with the industry through the Canadian Pulp and Paper Association on the newsprint issues with the EC and the boxboard and linerboard tariff issue with the U.S. and with the Canadian Softwood Lumber Committee, representing the ten major lumber industry associations across Canada on the U.S. countervail action against Canadian softwood products.

C) To utilize the human resources of the forest industry more effectively, and respond to the impact of economic change

(i) Recommendation: Spending of public monies to modernize industry operations should be accompanied by firm financial commitments to workers adversely affected by the change. More specifically, a portion of public

funds should be assigned to the protection of those workers. There should be appropriate severance pay provisions, special unemployment benefits, and lengthy advance layoff notices.

Response. The Government fully recognizes the burden that layoffs resulting from plant modernization and technological changes impose on workers, their families and communities. Under the terms and conditions of the Pulp and Paper Modernization Program, all companies must provide detailed manpower utilization plans. In the few mills involved in major manpower adjustments, both federal and provincial manpower programs assist companies to take appropriate adjustment measures for their employees. Nevertheless, the Government will take into consideration the views of the Committee in the design of industrial development incentive programs.

The Government responds to the broader labour adjustment concerns expressed by the Committee through labour adjustment assistance and job creation programs such as Manpower Consultative Services (MCS), Work Sharing, Canada Works, and the Industrial and Labour Adjustment Program (ILAP).

A number of Unemployment Insurance (UI) program provisions assist workers who lose employment due to modernization of industrial operations. While the UI Act does not legislate severance pay provisions, recent regulatory changes ensure that termination payments, including severance pay, vacation pay, accumulated sick leave credits, wages in lieu of notice, among others are not treated as earnings for UI benefit purposes. Thus, a cushioning effect is provided on layoff when UI benefits can be received along with termination payments.

Furthermore, the Commission has recently adopted measures to ameliorate its labour adjustment program package (Work Sharing is now applicable to permanent lay offs on an experimental basis) and is presently re-examining the content and delivery of ILAP. CEIC recently formed a task force to study the possibility of a scheme for skill development leave and several options are presently being considered for a national program.

The recommendation for "lengthy advance layoff notices" is an issue involving labour and management as well as governments. As forest industry workers fall under provincial jurisdiction, provincial termination provisions would apply to them. Five provinces -- Manitoba, Newfoundland, Nova Scotia, Ontario and Quebec

-- have group termination legislation. The employer and the trade union are often required by law to cooperate with government to attempt to attenuate the impact of the termination and to re-establish redundant employees in other employment. The length of the notice period usually increases with the number of redundant employees involved, and ranges from eight weeks to four months. Ontario requires severance pay to be given to employees with five years' service or more in cases of group termination, calculated on the basis of one weeks' wages per complete year of employment, up to 26 weeks. In the provinces where there are no group termination provisions, the individual notice provisions apply. Typically, the notice period varies from one week to eight weeks depending on the number of years of service an employee has accumulated. In both cases of group and individual termination, the employer may give pay in lieu of the period of notice required.

(ii) Recommendation: The Labour Adjustment Benefit Program should be expanded to accommodate the labour adjustment requirements of the forest industry. This would have particular application to older workers laid off as the result of a modernization program or closure.

Response: The Government continues to place a priority on facilitating the adjustment of workers to economic change through inititatives such as the Industrial and Labour Adjustment Program (ILAP). ILAP, which includes the Labour Adjustment Benefits (LAB) program as one of its elements, has been introduced in two forestry-dependent communities.

The LAB program provides "last resort" income assistance to older workers laid off in industries and communities designated by the Government. The program is reactive in nature and is designed to serve those workers for whom employment programs, such as retraining or mobility allowances, have proven ineffective. The LAB program thereby plays an important but limited role in the labour adjustment process and should be seen as one program element within the context of a broadly based adjustment package, such as ILAP.

A federal labour adjustment strategy is currently being reviewed in light of the new Industrial and Regional Development Program (IRDP) and the experiences of ILAP. An "ILAP successor" is being developed, which would retain the present community focus but concentrate on

labour adjustment programming. When the current review is complete, the Government could consider the delivery of LAB, and other labour adjustment programming, to forestry dependent communities on a case-by-case basis as layoffs or plant modernizations occur.

(iii) Recommendation: Adverse effects of modernization on employment may be minimized by a commitment to make early retirement or voluntary separation sufficiently attractive to reduce the work force to an economic level.

Response: While the Labour Adjustment Benefits program described above can serve to mitigate the adverse effects of modernization, it is not designed to make early retirement or voluntary separation attractive. Such commitments touch on the issue of public and private pension adequacy which is under intensive review at the present time.

(iv) Recommendation: Federal employment and manpower measures include a broad range of programs dealing with unemployment, job creation, work sharing, training, mobility, industrial restructuring, and related subjects. Indeed, so complex is the range that it is extremely difficult for an employer or employee to comprehend and assess what is available and relevant. The Advisory Committee believes the Government should launch a more extensive educational effort to explain and interpret these programs. It is convinced that the difficulties of industrial readjustment might at least to some extent be eased by a greater knowledge of them and therefore a wider application.

Response: The Government recognizes that the wide range of programs and services can be confusing for potential users, both employers and employees. The issue is even more complex when one also considers the availability of provincially-administered manpower programs. The Government agrees in principle with the content of this recommendation and will seriously examine any specific proposal made by the Committee in this regard.

CEIC administers extensive advertisement and information campaigns on its programs and services and would welcome any suggestions on how to improve dissemination of this information. Industry and labour should feel free to tap the expertise already available at local Canada Employment Centres, CEIC regional offices and national headquarters.

In the event of mass lay offs because of industrial restructuring, public liaison officers meet with

employer and employee representatives to facilitate the UI process. Interaction takes place with employers regularly in relation to labour market programs which can be discussed at regular or special meetings with UI and labour market specialists. The recent rationalization of job creation efforts is intended to simplify understanding of the options and their goals and these various UI and labour market interventions will be widely publicized.

(v) Recommendation: A new forest sector strategy would make it propitious to improve not only skills and occupational training, but also safety training and working conditions, and to reduce wasteful turnover so as to achieve the goal of a stable, qualified and well paid labour force in the industry.

Response: The Government has taken a number of steps to improve human resource planning and occupational training programs. The National Training Act enacted in August 1982 contains provisions (Skill Growth Fund and Canadian Occupational Projections System) to better address issues related to productivity and development of the required skilled work force for the 1980s. Leaders of business and labour, with the financial support of the federal government, are in the process of establishing the Canadian Labour Market and Productivity Centre. This new Centre will, amongst other things, study and advise on labour market conditions and policies for the skilled trades. Business and labour will be working together on a continuing basis to assess labour market conditions and to recommend policies which government, business and labour themselves may adopt to ensure that adequate supplies of skilled workers are available to support industrial recovery. The issue of working conditions in the forest industries falls primarily within provincial jurisdiction and is also of direct interest to labour and management.

(vi) Recommendation: The Committee acknowledges that labour/management relations in the forest industry must be improved. Unfortunately, the time available for preparation of this interim report has not been adequate for a proper examination of the subject. However, it is an important and legitimate field of study, which the Committee will address and give the highest priority.

Response: The Government agrees with the Committee on the importance of improving management/labour relations in the forest products industry and encourages the efforts of the Committee towards this end.

(vii) Recommendation: In a more general vein, the Committee recommends that governments, companies and unions be more active in economic education. There must somehow be developed amongst Canadians a wider understanding of Canada's position as an exporter and as a forest industry country. This is related only indirectly to the subject of human resources. Nevertheless, we consider it essential to public acceptance of policies that will strengthen the place of Canada in the forest products world.

Response: The Government recognizes the need for more informed public discussion and understanding of the opportunities and adjustment challenges facing the forest industry within Canada, as well as a more concerted effort to promote Canadian supply capabilities abroad. The publication of The Forest Sector Strategy for Canada in September 1981, subsequent policy statements on forest renewal and innovation and the interim report of the Committee itself have made significant contributions to the public debate. Promoting Canadian wood products in offshore markets is a major component of the Cooperative Overseas Market Development Program.

The Committee no doubt will be raising this issue directly with provinces in their meetings over the coming months. At the same time, labour and management have prime responsibility for promoting a greater awareness of the importance of the forest industry and its future amongst Canadians. The educational activities of such trade associations as the Canadian Pulp and Paper Association, the Council of Forest Industries of British Columbia, and the Quebec Lumber Manufacturers Association are excellent examples of industry initiatives. Public information could form an important component of the Human Resource Agreement currently being negotiated with the Canadian Pulp and Paper Association, if deemed appropriate.

D) To provide a continuing assessment of the world-wide competitive position of Canada in forest products

(i) Recommendation: The Advisory Committee recommends development of a data base of comparative costs in forest products manufactured in Canada and other major producing areas of the world. Such data should be developed on a continuing basis to keep it current; and government, labour and management should all participate in developing the format for the data base.

Response: The Government agrees with the Committee on the importance of developing a common data base on Canada's competitive position in international markets that has the full support of government, business and organized labour. The Department of Regional Industrial Expansion is prepared to participate on a tripartite steering committee under the aegis of the Forest Industries Advisory Committee as recommended by the Committee and will contribute towards the cost of this project.

E) To increase the productivity of Canada's forests

Recommendation: The Committee recognizes the constructive initiatives that have been taken in forestry over the past three years by the federal government, acting through the Canadian Forestry Service within the Department of the Environment. The one recommendation of the Committee pertains to structure rather than policy and programs.

An official of deputy minister rank should be responsible for the federal role in forestry. We would not feel comfortable at this time in offering specific advice on whether this responsibility should be lodged in a department oriented more closely to economic affairs or to resource development. However, the Committee intends to give the matter further study in the months to come.

Response: The Government has recently undertaken a major reorganization of economic development departments and does not believe that any major realignment of ministerial responsibility for forestry is called for at the present time. Nevertheless, the Government would be interested in the deliberations of the Committee on this issue.

It should be pointed out, however, that the Canadian Forestry Service has been strengthened considerably within the last few years and the status of its senior officer upgraded to Assistant Deputy Minister rank. Departmental responsiblity for forest renewal agreements with the provinces has been transferred from DREE to the Canadian Forestry Service as part of the Government reorganization referred to above. In addition to forest renewal, the Canadian Forestry Service has increased its research activities and contributions to Canada's forestry schools. Under the Special Recovery Capital Projects Program, Canadair water bombers have been purchased to increase fire protection across the country and nearly $60 million has been provided to upgrade CFS regional research centres in Victoria, Sault-Ste-Marie, Quebec City and Fredericton.

F) To strengthen the technological base for forest products manufactured in Canada

(i) Recommendation: That the Research and Development Tax Credit be increased by 15 per cent rather than by 10 per cent as proposed in the April 19, 1983 budget and that the tax credit be non-taxable.

Response: Amendments to the Income Tax Act affecting research and development will be tabled in the near future. These amendments are essentially those proposed in the white paper on research and development tax policy included in the last budget.

The Committee recommendation for an increase in the research and development tax credit beyond that proposed in the white paper would add significantly to the costs of the measure and would have to be carefully assessed. The tax incentive proposals as announced have generally been well received and do add significantly to the existing type and level of support by government for research -- a level that compares favourably with that provided in other countries. It is likely that the government will want to assess the effectiveness of the changes proposed before considering further increases in the tax credit, particularly in light of current budgetary circumstances.

With respect to the "taxability" of tax credits, all forms of government assistance including grants, subsidies, forgiveable loans and the investment tax credit reduce the capital cost of property or the amount of expense that may be claimed in computing income for tax purposes. Only those net expenditures or costs actually borne by the taxpayer are recognized. If this is not done, there will be cases where the total of the subsidies, grants, and tax benefits provided by the federal and provincial governments will exceed the cost of the expenditure to the taxpayer. To make all tax credits non-taxable would, in addition, represent a major cost in terms of tax revenues and it would be difficult to justify a special non-taxable credit only with respect to R&D expenditures. Under the circumstances, it is difficult to support this recommendation.

ii) Recommendation: The Committee believes that the three co-operative research establishments should be funded by government and industry, on a flexible basis consistent with tradition and practice. It therefore recommends that the federal government immediately express a

long-term commitment of support, along the lines suggested in the following recommendations.

Response: The Government reaffirms the importance it attaches to co-operative approaches to industrial problems that require a common technological solution, not only between government and industry but also within the various segments of the forest industry itself. The R&D requirements, industrial structures, and funding mechanisms vary widely among the three co-operative research establishments in the logging, wood products, and pulp and paper sectors respectively, and are discussed separately below.

iii) Recommendation: The Committee wishes here to record its appreciation of the recent announcement that the Government, through the Department of Industry, Trade and Commerce, will finance construction, at a cost of $15 million, of a new laboratory facility in British Columbia and a $2 million expansion of the facility at Pointe Claire, Quebec. This is urgently needed, and will do much to strengthen pulp and paper research in Canada.

Response: The Committee identified increased innovative activity as a priority in its early deliberations and the Government took advantage of the Special Recovery Capital Projects Program to provide an early start for construction of these new research facilities. It is our belief that these new facilities will allow the pulp and paper industry in all regions to take better advantage of new technology to improve productivity and increase international competitiveness and to carry out expanded research and educational activities of particular relevance to the West.

iv) Recommendation: The Forest Engineering Research Institute of Canada (FERIC) is supported equally by its member companies and the federal government, acting through the Canadian Forestry Service. But at present, the federal contribution to FERIC is subject to a ceiling of $1.4 million annually. As Canada emerges from recession, industry contributions will soon climb above this level. The Committee therefore recommends that government financial support be increased, on a matching basis with industry, to implement a long-term R&D strategy for the future.

Response: The federal government will continue to provide one-half of the funds required by FERIC, up to a maximum annual contribution of $1.4 million. The annual

federal contribution has not reached the $1.4 million level in the last two years due to the lack of matching contributions from industry. Nevertheless, the Government is willing to review its share of total costs, pending the outcome of a comprehensive internal review of program activities and the development of a long-term industrial R&D plan by FERIC.

(v) Recommendation: The Committee proposes that the existing programs of the Department of Industry, Trade and Commerce/Regional Economic Expansion in development of new technology be reviewed, to provide a program for the forest industry which even in difficult times could create special incentives to encourage renewed development of promising concepts, and in normal times provide adequate funding to selected projects to ensure the complete development of equipment before it is sent to the field as a production machine.

Response. The Government agrees with the Committee on the importance of industrial R&D and innovation to all segments of the forest industry. The new Industrial and Regional Development Program has closed a serious gap in previous departmental programming by providing for assistance for product development and engineering processes beyond the research stage. Bridging the gap between the laboratory and commercial application of new technology is a priority for increasing the level of innovation in Canada's forest industry.

vi) Recommendation: Forintek Canada Corp. is the former Forest Products Laboratories of the Canadian Forestry Service and is still funded partially by CFS. Since its founding in 1979, it has struggled to establish a solid base of financial support from the federal and provincial governments, and private industry. Progress has been made but serious financial problems are still to be resolved to develop that sense of stability and permanence that a research establishment should have.

The long-term support from the industry for Forintek has been slow in developing because of the fragmented nature of the solid wood sector and the very difficult financial conditions it has been experiencing. With these conditions now improving, Forintek is vigorously pursuing a commitment from industry for the long-term financing of a 25 per cent share of its budget. Additional commitments from government should be based on securing this level of support from industry.

On that basis, the Committee recommends that the federal government make a long-term commitment to provide 50 per cent of the financial support required by Forintek, with the provinces and private industry each providing 25 per cent. The Committee also recommends that to deal with immediate and pressing financial problems, the Government provide a one-time grant of $1.2 million to correct the shortfall in Forintek's scientific equipment purchases since 1979; provide $650,000 for structural repairs and energy conservation measures to its Ottawa building and temporary repairs to its building in Vancouver; and, in the longer term, provide the company with a more suitable building in Vancouver.

Finally, in the area of productivity improvement, the Committee recommends government support to Forintek to finance a series of regional seminars across Canada to promote the use of microelectronic technologies in the wood products sector in conjunction with the appropriate industry trade associations and labour organizations across Canada.

Response: The Government recognizes the difficult transition period that Forintek has faced over the last few years in moving from a government organization to a private research insititute. The recent commitments from the various wood product industry associations across the country to increase the industry share of total funding to 25 per cent and to maintain this level over the next three years is encouraging and should provide for greater industry involvement in the setting of priorities and conduct of research activities. The Government is now assessing renewed federal support for Forintek beyond the current termination date of March 31, 1984, as well as the need for capital improvements and equipment as recommended by the Committee. The results of this review will be announced in the near future.

The Government considers greater use of microelectronic technologies to be an important means for improving product yields, increasing productivity and reducing costs in Canada's wood products industry. Financial support has been provided to Forintek under the Industrial and Regional Development Program to carry out a number of seminars in 1983/84 in co-operation with lumber industry associations across the country to promote these new technologies. Seminars have been held in Jasper, Kelowna, Prince George, Timmins, Quebec and Moncton with the final seminar scheduled for Vancouver.

The human resource has not been ignored. Discussions have focused on how microelectronics affects workers and how labour and management can help workers adjust through training and education.

ANNEX A

Forest Industries Advisory Committee

List of Members

Co-Chairmen

Ian A. Barclay, Chairman
B.C. Forest Products Ltd.
Vancouver, British Columbia

James Buchanan, President
Canadian Paperworkers Union
Montreal, Quebec

Paul Bienvenue, President
Howard Bienvenue Inc.
Montreal, Quebec

C.C. Knudsen, Chairman & CEO
MacMillan Bloedel Limited
Vancouver, British Columbia

Thomas A. Buell
Present & CEO
Weldwood of Canada Ltd.
Vancouver, British Columbia

L. Lockhart
President
Lock-Wood Ltd.
Scoudouc, New Brunswick

Georges Cantin, President
Fédération des travailleurs du
papier et de la forêt
Quebec, Quebec

Jack Munro
President
IWA Council No. 1
Vancouver, British Columbia

R. Dancer, Executive Board Member
United Brotherhood of Carpenters
and Joiners of America
Calgary, Alberta

J. Perron
President
J.H. Normick Inc.
La Sarre, Quebec

John Fisher
Chairman & CEO
Fraser Inc.
Edmunston, New Brunswick

R.R. Pinard, Executive
Vice-President & COO
Domtar Inc.
Montreal, Quebec

C.S. Flenniken, President & CEO
CIP Inc.
Montreal, Quebec

J.C. Scarth, President
E.B. Eddy Forest Products Ltd.
Ottawa, Ontario

R.C. Gimlin, President and CEO
Abitibi-Price Inc.
Toronto, Ontario

S. Spears, President
Premium Forest Products Ltd.
Scarborough, Ontario

R. Keef, Resident Manager
Nova Scotia Forest Industries
Port Hawkesbury, Nova Scotia

A.H. Zimmerman, President
Noranda Mines Limited
Toronto, Ontario

John C. Kerr
President
Lignum Ltd.
Vancouver, British Columbia

ANNEX B

Forest Industries Advisory Committee

Terms of Reference

1. To provide advice and guidance on a continuing basis to the Minister of Regional Industrial Expansion and through the Minister to the federal government on any matter concerning the performance and well being of the forest industry and its employees.

2. To assist the Minister in developing an in-depth analysis of the present and prospective performance of the forest industry in the domestic and international environment.

3. To assist the Minister in identifying priorities and formulating appropriate strategies that assist the forest industry in increasing its contribution to national and regional industrial development.

4. To assess the appropriateness of existing federal policies and programs and to make recommendations from time to time for new initiatives and/or policy changes.

COMPOSITION

1. Senior executive officers of business and labour.

2. The co-chairmen to represent business and labour.

3. DRIE to provide secretarial support and to be represented on an "ex-officio" basis.

Réponse du gouvernement fédéral aux recommandations du Comité consultatif des industries forestières

Gouvernement du Canada
Expansion industrielle régionale

Government of Canada
Regional Industrial Expansion

Canada

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

AUX RECOMMANDATIONS DU

COMITÉ CONSULTATIF DES

INDUSTRIES FORESTIÈRES

FÉVRIER 1984

Résumé à l'intention de la direction

Le Comité consultatif de l'industrie forestière, qui regroupe des cadres d'entreprises et des représentants des travailleurs de tout le Canada, a été créé en février 1983 afin d'appuyer et de conseiller le gouvernement fédéral de façon permanente en ce qui touche l'aide qu'il accorde à l'industrie forestière et à ses travailleurs pour leur permettre de réagir face à l'évolution des conditions des marchés mondiaux. La grande vulnérabilité des producteurs canadiens à une concurrence étrangère toujours plus intense sur les marchés internationaux a été soulignée dans un rapport sur la situation de l'industrie forestière canadienne soumis au gouvernement fédéral en août 1983.

Les recommandations contenues dans ce rapport étaient d'une grande portée et concernaient la gamme complète des politiques de développement économique liées au développement industriel et régional, au commerce, à l'adaptation de la main-d'oeuvre, à l'innovation et aux ressources forestières du Canada. Les deux principaux thèmes retenus sont: 1) le besoin d'accroître les investissements pour stimuler la productivité et la compétitivité des prix afin de faire face à la concurrence étrangère, et 2) la nécessité d'accorder une plus grande attention aux besoins particuliers des travailleurs évincés et des communautés affectées par le progrès technologique et par le renouveau industriel.

Le gouvernement est d'accord avec le Comité quant à l'importance du maintien d'un milieu constructif pour que les entreprises, les travailleurs et lui-même puissent résoudre les problèmes de l'industrie forestière. Dans le cadre de son engagement face à ce processus de consultation, le gouvernement a entrepris de répondre à chacune des recommandations soumises par le Comité consultatif de l'industrie forestière. En outre, comme il s'agit d'un comité permanent, le gouvernement est tout à fait disposé à discuter d'autres questions qui n'ont pas été étudiées à fond dans le rapport, comme les relations de travail et les possibilités en matière de fabrication de produits connexes de bois et de papier.

Le ministère de l'Expansion industrielle régionale est également entièrement disposé à appuyer l'évaluation comparative tripartite des coûts des produits forestiers au Canada et dans d'autres pays producteurs du monde, comme le réclame le Comité. La production de données de comparaison des prix sur lesquelles les dirigeants d'entreprises, les travailleurs et le gouvernement peuvent s'entendre est d'une importance vitale.

Le gouvernement reconnaît volontiers le besoin d'accroître la productivité et de favoriser l'adaptation de la main-d'oeuvre, au même titre que l'industrie forestière. Les investissements requis pour que l'industrie canadienne puisse égaler ses principaux concurrents aux États-Unis et en Scandinavie sont de taille. Le gouvernement concède également que la responsabilité

de ces investissements incombe au secteur privé et que lui-même ne peut que les favoriser. Il importe de créer un milieu où règnent la confiance et la stabilité.

En réponse au surplus mondial actuel et à l'inquiétude du Comité au sujet de l'incidence de l'appui du gouvernement aux projets visant à stimuler la capacité de production du secteur des pâtes et papiers, le ministère de l'Expansion industrielle régionale a entrepris une étude critique de toutes les formes d'aide gouvernementale présentement offertes aux divers secteurs de l'industrie forestière. Cette étude a pour but principal d'élaborer des lignes directrices concernant l'aide consentie par le Ministère.

La mise au point de nouveaux produits et de nouvelles techniques de transformation est un élément essentiel de toute stratégie visant à accroître la productivité et la concurrence de l'industrie forestière canadienne à l'échelle internationale. Le gouvernement fournit un appui à l'industrie surtout par l'entremise d'une aide directe aux trois centres coopératifs de recherche de l'industrie forestière et aussi par l'appui de projets novateurs à l'échelle des entreprises. Le ministère de l'Expansion industrielle régionale a versé 17 millions de dollars dans le cadre du Programme des projets spéciaux de relance pour la construction de nouvelles installations de recherche sur les pâtes et papiers à Vancouver et l'agrandissement d'installations semblables à Pointe-Claire. Le Ministère a également financé la tenue de séminaires régionaux pour favoriser une plus grande utilisation de la microélectronique dans le secteur des produits du bois.

La politique commerciale et l'expansion des marchés sont des questions de première importance en ce qui touche l'exportation des produits forestiers. L'accès aux marchés, surtout aux marchés importants des États-Unis, d'Europe et du Japon, doit être maintenu en dépit de l'attitude protectionniste croissante dans ces pays. Le ministère de l'Expansion industrielle régionale a entrepris des discussions avec toutes les associations professionnelles de l'industrie, ainsi qu'avec les provinces intéressées, afin d'établir des mesures conjointes à prendre en vue d'accroître le rendement de l'ensemble du secteur des produits du bois au chapitre des exportations dans les pays d'outre-mer.

Le gouvernement accorde une grande importance aux points soulevés par le Comité en matière d'adaptation de la main-d'oeuvre à la modernisation et au progrès technique. Puisqu'il s'agit là d'un domaine prioritaire pour le gouvernement, celui-ci est tout à

fait disposé à recevoir des recommandations précises de la part du Comité afin d'améliorer la planification des ressources humaines au sein de l'industrie, de même que la qualité de ses politiques et programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre.

Une réponse détaillée à chacune des recommandations du Comité figure dans les sections suivantes.

RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

A) Renforcer la situation financière de l'industrie forestière

(i) Recommandation : Le comité consultatif doute fortement que le gouvernement fasse preuve de sagesse quand il accorde d'importantes subventions pour l'agrandissement des usines de pâtes et papiers. Nous sommes d'avis que seules les forces du marché devraient être à l'origine de ces agrandissements.

Les subventions à la modernisation et à l'accroissement de la productivité, que ce soit dans les pâtes et papiers, les produits du bois, ou la fabrication secondaire du bois, ne causent pas autant de remous sur le marché. Néanmoins, parce qu'elles sont de par leur nature discriminatoires et discrétionnaires, il se peut qu'elles ne soient pas plus équitables que les subventions à l'agrandissement.

Réponse : Le ministère de l'Expansion industrielle régionale examine actuellement la question de l'aide financière directe consentie à l'industrie des produits forestiers aux fins de l'accroissement de la capacité. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer les résultats de cet examen, le gouvernement étudie de près l'incidence de l'aide fédérale à l'accroissement de la capacité sur les entreprises en place au Canada, plus particulièrement en raison du surplus apparent de la capacité à l'échelle mondiale et de la concurrence étrangère intense. Cet exercice a pour but principal d'établir des lignes directrices régissant les programmes d'aide que le Ministère met à la disposition de l'industrie des produits forestiers.

(ii) Recommandation : Un nouveau programme national visant à favoriser la restructuration et le développement industriels de l'industrie canadienne en général a été annoncé en avril par le ministre de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale. Le comité consultatif aimerait avoir l'occasion de faire des observations sur les détails de ces programmes lorsque ceux-ci seront connus, mais avant qu'ils ne soient définitivement arrêtés.

Réponse : Le projet de loi C-165 établissant le Programme de développement industriel et régional a été adopté par la Chambre des communes le 29 juin 1983. Ce programme offre une aide en vue de répondre à une vaste gamme de besoins de l'industrie : infrastructure industrielle, innovation industrielle, établissement d'usines, modernisation, agrandissement, commercialisation et restructuration ou renouveau industriels. Pour la première fois, divers niveaux d'aide sont offerts à toutes les régions du pays, ce qui permet de répondre aux divers besoins et aux diverses possibilités de nombreuses régions canadiennes, grâce à un indice de développement fondé sur la disparité économique entre les régions.

Lors de la réunion du 27 septembre 1983, le ministère a directement examiné avec le comité les détails de ce programme et il compte bien que d'autres rencontres auront lieu à ce sujet au cours des prochains mois.

(iii) Recommandation : L'instabilité des taux de change a sapé la confiance et rendu très aléatoire la planification, surtout dans les industries à forts investissements de capitaux et axées sur les exportations comme l'industrie des produits forestiers. Maintenant que l'inflation décroît dans tout le monde industrialisé, on peut espérer qu'il devienne possible d'atteindre une plus grande stabilité du taux de change. Nous incitons donc les gouvernements, y compris celui du Canada, à en faire une importante priorité.

La structure de coûts industriels au Canada et le rendement en matière de productivité indiquent qu'aujourd'hui un niveau de 0,80$ à 0,82$ pour le dollar canadien vis-à-vis de la devise américaine reflète avec une certaine justesse la compétitivité relative des deux pays. Il est clair que dans les produits forestiers un retour trop tôt à la parité ou à un niveau s'y rapprochant entraînerait un désastre financier.

Réponse : Depuis juin 1970, la position du gouvernement a été de permettre au dollar canadien de suivre l'évolution de la situation de l'offre et de la demande. Les autorités ne tentent pas d'atteindre ou de maintenir un taux de change particulier; cependant, les autorités interviennent sur le marché en vue de promouvoir l'établissement de conditions commerciales ordonnées. Bien qu'il y ait un certain fond de

vérité à l'affirmation que l'instabilité des taux de change des dernières années a rendu " très aléatoire la planification ", il importe de se rappeler que cette instabilité traduit en grande partie l'instabilité même de la conjoncture économique internationale : changements importants et divers au niveau des taux d'inflation relatifs, grandes fluctuations des taux d'intérêt, crise du pétrole et autres. Puisque l'inflation décroît à l'échelon international et que le monde industrialisé fait des progrès vers un retour à une croissance économique soutenue, le taux de change devrait être plus stable.

À court terme, on dispose au moins de méthodes de financement qui permettent de réduire ou d'éliminer l'incertitude liée au taux de change au niveau de nombreuses transactions internationales. Par ailleurs, il importe également de signaler que le dollar canadien a été relativement stable par rapport au dollar américain au cours des dernières années lorsqu'on le compare aux principales devises d'autres pays et que l'on examine le fait que le marché américain absorbe la majeure partie (deux tiers) de nos exportations de produits de bois et de papier.

(iv) Recommandation : Le comité insiste pour que l'utilisation, sans restriction, du crédit d'impôt à l'investissement après le 19 avril 1983 et que les périodes de report de trois ans aux exercices antérieurs et de sept ans aux exercices futurs pour les crédits acquis après le 19 avril 1983, soient applicables aux investissements effectués avant le budget.

Réponse : Ces mesures s'inscrivent dans le cadre du programme de relance économique du gouvernement et elles visent à favoriser les investissements pour l'acquisition de nouvel équipement de production. Etendre l'application de ces dispositions aux investissements réalisés avant le budget aurait au mieux une faible incidence sur les nouveaux investissements. Il serait difficile de justifier l'application d'un stimulant destiné à favoriser les nouveaux investissements aux dépenses effectuées avant l'introduction de ces nouvelles mesures.

(v) Recommandation : Le comité recommande que les pertes de capitaux résultant des fluctuations du taux de change soient déductibles contre toute source de revenu.

Réponse : En vertu des règles actuelles, lorsqu'une entreprise enregistre une perte provenant du remboursement d'une dette en devises étrangères, cette perte, comme toute autre perte en capital, n'est déductible que du gain en capital. Cette règle relève d'un principe fondamental de notre système d'imposition des gains en capital et elle a pour objet d'empêcher les ventes arbitraires en vue de créer des pertes en capital à des fins fiscales. Dans l'ensemble, les pertes en capital résultent des fluctuations du marché et il semble que les pertes attribuables au taux de change ne sont pas différentes à ce point de vue. Néanmoins, on se penchera sur cette recommandation.

(vi) Recommandation : Le comité recommande que les sociétés apparentées puissent produire des déclarations d'impôt consolidées.

Réponse : Les pressions en faveur de déclarations consolidées ont pour objet de permettre de déduire les pertes d'une société du revenu d'une autre au sein du groupe corporatif et de permettre aux sociétés déficitaires de profiter des crédits d'impôt à l'investissement et autres. Aux fins fiscales, il existe plusieurs problèmes liés à l'introduction d'un système de déclaration d'impôt consolidé. Les règles proposées seraient inévitablement complexes et iraient à l'encontre des initiatives du gouvernement en vue de simplifier l'impôt. Par ailleurs, un système consolidé entraînerait de graves répercussions sur l'affectation des revenus imposables entre les provinces et il ne pourrait être mis en oeuvre sans la tenue de vastes consultations avec les provinces.

En outre, plusieurs représentants ont laissé entendre qu'un système consolidé favoriserait les grands conglomérats au détriment des petites entreprises.

La Loi de l'impôt sur le revenu offre actuellement beaucoup de souplesse aux sociétés en vue de minimiser la difficulté. En outre, on a récemment révisé les règles relatives à la réorganisation des sociétés en vue de permettre de déduire les pertes au niveau de la fusion ou de la liquidation de sociétés au sein d'un groupe corporatif. Ceci contribue dans une certaine mesure à réduire le problème.

(vii) Recommandation : Le comité recommande que la déduction pour amortissement pour l'équipement de fabrication et de transformation soit appliquée à l'équipement d'abattage.

Réponse : Le but principal de l'introduction de ces stimulants à la fabrication et à la transformation en 1973 était d'inciter fortement l'industrie secondaire plutôt que les producteurs primaires. L'agrandissement et la modernisation des installations de production au Canada ont été et continuent d'être nécessaires en vue d'assurer la compétitivité soutenue des produits canadiens sur les marchés internationaux. En outre, cette décision reposait sur l'hypothèse qu'un stimulant offert aux industries secondaires permettrait d'accroître la demande de produits dans l'industrie primaire. Bien qu'il soit reconnu qu'il existe une intégration des activités d'abattage avec celles des procédés de fabrication connexes, un changement apporté à la distinction entre la production primaire et secondaire représenterait un changement fondamental au niveau de la politique.

Bien que des messures pourraient être prises quant à cette question, il serait difficile de particulariser l'industrie de l'abattage des autres secteurs primaires en agissant ainsi. Il est à noter que pour une importante partie de l'équipement d'abattage, les exploitants sont admissibles à des périodes d'amortissement relativement brèves, selon la catégorie du bien d'équipement. Élargir le stimulant fiscal prévu à l'équipement de fabrication et de transformation (y compris la déduction relative à l'impôt sur les bénéfices découlant de la fabrication et de la transformation et l'amortissement accéléré) à tous les secteurs primaires, ce qu'on exigerait de la part du gouvernement, serait coûteux. D'après les prévisions établies en 1979, le coût initial d'une telle mesure, exclusivement pour l'industrie de l'abattage, serait de l'ordre de 70 à 100 millions de dollars par année. Bien qu'au fil des ans ces coûts diminueraient, l'importance du déficit budgétaire actuel du gouvernement impose l'obligation d'examiner attentivement les avantages et inconvénients de toute proposition qui pourrait réduire encore davantage les recettes.

(viii) Recommandation : Le comité recommande la création de crédits d'impôt spéciaux à l'investissement pour aider l'industrie forestière à s'adapter à l'imposition de taux tarifaires moindres sur les produits importés.

Réponse : Le gouvernement s'interroge sur le bien-fondé du recours à des stimulants fiscaux destinés à certaines industries et sous-secteurs afin d'apporter des solutions aux problèmes que pose à l'industrie l'adaptation au changement des tarifs.

B) Renforcer les efforts de développement commercial des produits forestiers canadiens dans le monde entier

(i) Recommandation : Le programme de développement coopératif des marchés d'outre-mer a connu un grand succès. Il a su augmenter et diversifier l'exportation de produits forestiers de la Colombie-Britannique. Il devrait se poursuivre au-delà de la date d'expiration de l'accord en vigueur qui a été fixée à 1985. En outre, ce type de programme de promotion coopérative devrait être offert au secteur des produits forestiers ailleurs au Canada. En fin de compte, il faudrait intégrer ces efforts.

Réponse : Le gouvernement convient avec le comité qu'il est nécessaire d'étendre l'application du programme de développement coopératif des marchés d'outre-mer en vue de diversifier et d'augmenter le marché de l'industrie canadienne des produits forestiers dans toutes les régions du Canada. On a entamé des pourparlers avec toutes les provinces et les associations commerciales intéressées au pays en vue de prendre des mesures conjointes (gouvernement et industrie) destinées à améliorer la performance sur le plan des exportations de l'industrie dans ces régions. Le caractère fragmenté de l'industrie et les difficultés d'élaboration d'un mécanisme approprié de prestation dans l'industrie constituent les principales contraintes à surmonter dans le cadre de la mise sur pied d'une approche tripartite relative au développement du marché de l'industrie des produits forestiers dans toutes les régions du Canada.

En dépit de ces difficultés, le ministère de l'Expansion industrielle régionale poursuit activement ces discussions avec les provinces intéressées ainsi qu'avec les associations professionnelles dans l'industrie et espère ratifier une entente sous peu. Le comité peut être assuré que les activités de promotion pour l'est du Canada seront entièrement coordonnées avec celles de l'Ouest. On effectue actuellement un examen à moyen terme du programme quinquennal (1981 à 1985) actuel de la C.-B.; il est encore trop tôt pour décider de l'étendue de la participation du gouvernement au-delà de 1985.

(ii) Recommandation : Un important appui financier du gouvernement fédéral devrait être accordé aux programmes d'essai mis au point au cours des cinq dernières années sous les auspices du Conseil canadien du bois, en vue de définir de nouvelles données de résistance pour le bois de conifères canadien.

Réponse : Le gouvernement a convenu d'accorder 574 110 $ de nouveaux crédits dans le cadre du programme de développement industriel et régional en vue d'aider l'industrie à définir de nouvelles données sur la performance pour le bois d'oeuvre canadien. Ce montant vient s'ajouter au 276 960 $ déjà fournis par le ministère des Approvisionnements et des Services au titre des essais initiaux en matière de recherche. Une telle action est essentielle pour protéger la situation du Canada (d'une valeur de 2 milliards de dollars) sur le marché américain et pour soutenir nos activités publicitaires destinées à mieux faire accepter au sein des marchés d'outre-mer les codes et les normes du Canada.

(iii) Recommandation : Le gouvernement devrait accorder la priorité aux négociations avec la Communauté européenne sur les contingentements de papier journal pour l'entrée en franchise. Le gouvernement devrait chercher à maintenir une position qui permette une croissance satisfaisante des exportations de papier journal en Europe.

Réponse : Le gouvernement demeure engagé à faire en sorte que le papier journal canadien puisse continuer à être exporté en franchise, en vertu du GATT, dans les pays de la CE. Le gouvernement reconnaît également que l'accès au marché n'a pas été obtenu sans frais. Dans le cadre du

règlement global avec la CE, à l'issue de l'adhésion du R.-U. à la Communauté, le Canada a obtenu un dédommagement qui comprenait un accroissement du contingent annuel pour l'entrée en franchise, en vertu du tarif de la nation la plus favorisée, du papier journal exporté vers la CE, soit de 625 000 tonnes à 1,5 million de tonnes, accroissement stipulé par le GATT.

La CE cherche à obtenir une réduction du contingent de papier journal dont l'entrée en franchise est autorisée en vertu du GATT à l'issue de l'admissibilité, à compter du 1er janvier 1984, du papier journal des pays scandinaves qui peut désormais être exporté en franchise sans restrictions vers la Communauté en vertu des ententes de libre-échange conclues avec les autres pays de l'AELE à l'issue de l'adhésion du R.-U., du Danemark et de l'Irlande à la CE, en 1973. Le Canada a continué à négocier une solution selon laquelle les niveaux prévus d'exportations canadiennes vers la CE seraient protégés en vertu du GATT, et on indiquerait clairement que les exigences relatives à ces exportations ont été abolies. Le 19 décembre 1983, la CE a adopté de façon provisoire un contingent de papier journal en franchise de 500 000 tonnes pour 1984 en attendant d'autres négociations avec le Canada. Comme cette action constitue clairement une atteinte aux droits du Canada en vertu du GATT, le gouvernement a entrepris des démarches en vue du règlement de ce litige tout en indiquant qu'il était disposé à poursuivre ses efforts en vue de négocier un règlement.

Le gouvernement partage les inquiétudes de l'industrie canadienne et des provinces relativement à la nécessité de protéger les droits du Canada relativement à l'entrée en franchise de nos exportations de papier journal vers la CE et il a l'intention de continuer à les consulter étroitement. Le papier journal est au troisième rang des marchandises que le Canada exporte vers la Communauté et représente jusqu'à 40 p. 100 du papier journal exporté par certaines provinces, particulièrement dans l'est du Canada où la rentabilité de plusieurs usines de pâtes et papier et plusieurs collectivités dépend de l'accès du papier journal aux marchés de la CE.

(iv) Recommandation : Le conflit entre les gouvernements canadien et américain quant à la solution définitive des accords de Tôkyô sur les cartons a laissé planer une dernière crainte que les États-Unis en viennent, un jour, à prendre des mesures unilatérales dommageables pour l'industrie canadienne des pâtes et papiers. La solution concluante et satisfaisante de ces points est importante pour les possibilités commerciales de l'industrie.

Réponse : Le gouvernement considère que les réductions tarifaires (pour le papier et le carton) négociées avec les États-Unis lors des accords de Tokyo dans le cadre des Négociation commerciales multilatérales constituent une importante étape en vue d'accroître les débouchés des producteurs canadiens et d'encourager l'amélioration du produit canadien.

Afin d'obtenir des réductions tarifaires du gouvernement des États-Unis dans ce secteur, le gouvernement canadien a, par décret, abaissé à 6,5 p. 100 les tarifs canadiens sur le carton couverture et le carton compact blanchi. Ainsi, à compter du 1er janvier 1983 et sur une période de quatre ans, les taux tarifaires passeront graduellement de 9,2 p. 100 à 6,5 p. 100. Cette réduction a permis au Canada de respecter ses engagements, dans le cadre des NCM, envers le secteur du papier, ce qui élimine la nécessité d'étudier à nouveau cette question en 1983-1984.

Bien qu'au départ le gouvernement américain ait maintenu, lors des négociations bilatérales sur cette question, que des réductions tarifaires pourraient être apportées en regard d'autres produits de carton, il a retiré ses allégations et il a reconnu qu'il ne pouvait les justifier à l'aide de documents sur les négociations antérieures entre le Canada et les États-Unis dans le cadre des NCM. Cette question est maintenant réglée et le gouvernement espère que l'incertitude exprimée par le Comité a été supprimée.

(v) Recommandation : Le comité consultatif est d'avis qu'il existe de très importantes possibilités de consultation plus approfondie entre le gouvernement et l'industrie sur les positions que le Canada devrait adopter dans les négociations commerciales, tant au cours de leur élaboration que durant les pourparlers mêmes.

Dans cette optique, nous pensons que lorsque les intérêts vitaux d'une industrie sont en jeu, celle-ci devrait obtenir le statut d'observateur aux négociations, où elle pourrait servir de source immédiate de renseignements précis à l'équipe de négociateurs.

Réponse : Le gouvernement reconnaît que des consultations en étroite collaboration avec les représentants de l'industrie s'imposent avant et pendant les négociations et qu'il faut mettre en oeuvre les résultats en vue de s'assurer que l'on tient compte des besoins et des points de vue de l'industrie dans le cadre de nos relations commerciales.

Dans son récent examen de la politique commerciale, le gouvernement a réitéré qu'il s'engageait à consulter l'industrie par l'intermédiaire, entre autres, des associations professionnelles, en vue d'arriver à résoudre de façon acceptable les questions commerciales concernant les produits forestiers. À cet égard, on a récemment tenu des consultations avec l'industrie par l'intermédiaire de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers relativement à la question du papier journal, avec la CE, avec les États-Unis concernant les tarifs sur le carton compact et le carton couverture, et avec le Comité canadien de bois résineux, qui représente les dix principales associations de cette industrie au Canada, sur les mesures compensatrices prises par les États-Unis contre les produits de bois résineux du Canada.

C) L'utilisation plus efficace des ressources humaines de l'industrie forestière et la réponse aux répercussions des changements économiques

(i) Recommandation : La dépense de fonds publics pour moderniser les activités industrielles devrait s'accompagner d'engagements financiers fermes envers les travailleurs qui sont touchés par les changements. Plus précisément, une partie des sommes engagées devrait être consacrée à la protection de ces travailleurs. Il devrait exister des dispositions pertinentes d'indemnité de licenciement, des prestations spéciales de chômage et de longs préavis de mise à pied.

Réponse : Le gouvernement reconnaît pleinement le fardeau qu'imposent aux travailleurs, à leurs familles et aux collectivités, les mises à pied entraînées par la modernisation d'usines et les

changements technologiques. Aux termes du programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers, toutes les sociétés doivent fournir des plans détaillés d'utilisation de main-d'oeuvre. Dans les quelques usines touchées par d'importantes mesures d'adaptation de la main-d'oeuvre, les programmes d'aide à la main-d'oeuvre des gouvernements fédéral et provinciaux permettent aux sociétés de prendre les mesures d'adaptation appropriées pour leurs employés. Néanmoins, dans la conception des programmes de subventions au développement industriel, le gouvernement tiendra compte des vues du comité.

En réponse aux grandes questions d'adaptation de la main-d'oeuvre soulevées par le comité, le gouvernement fournit une aide par l'intermédiaire de programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre et de création d'emplois, dont les suivants : Services consultatifs de main-d'oeuvre, Travail partagé, Canada au travail et programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre (PAAIM).

Par ailleurs, un certain nombre des dispositions du programme d'assurance-chômage permettent de venir en aide aux travailleurs mis à pied à la suite de la modernisation de l'industrie. Bien que la Loi sur l'assurance-chômage ne légifère pas les questions d'indemnité de licenciement, on a récemment modifié les règlements de façon à ce que les paies de cessation d'emploi, y compris les paies de licenciement, les paies de vacances, les crédits au titre des congés de maladie accumulés, les salaires tenant lieu de préavis, ne soient pas considérés comme des gains aux fins des prestations d'assurance-chômage. À cet égard, on amortit les effets des mises à pied en permettant aux travailleurs de recevoir à la fois les prestations d'assurance-chômage et les paies de cessation d'emploi.

Par ailleurs, la Commission a récemment adopté des mesures pour améliorer son programme d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre (à titre expérimental, le programme de travail partagé est maintenant applicable aux mises à pied permanentes) et elle réexamine actuellement le contenu et la mise en oeuvre du PAAIM. La CEIC a récemment formé un groupe de travail afin d'étudier la possibilité de créer un programme de congés à des fins de perfectionnement et elle examine actuellement plusieurs possibilités en vue d'établir un programme national.

La recommandation " de longs préavis de mise à pied " constitue un point qui intéresse à la fois le patronat, les syndicats et les gouvernements. Puisque les travailleurs de l'industrie forestière relèvent des provinces, ils seront régis par les dispositions provinciales en matière de cessation d'emploi. Cinq provinces (Manitoba, Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Ontario et Québec) possèdent une loi sur la cessation d'emploi collective. La loi requiert souvent que l'employeur et le syndicat coopèrent avec le gouvernement en vue de tenter d'atténuer l'incidence de cette cessation d'emploi et de trouver d'autres emplois aux employés excédentaires. Habituellement, plus le nombre d'employés excédentaires est élevé, plus le préavis à donner est long, soit entre huit semaines et quatre mois. Dans le cas d'un licenciement collectif, l'Ontario exige que soit versée aux employés possédant au moins cinq années de service une paye de licenciement, c'est-à-dire l'équivalent d'une semaine de salaire par année complète d'emploi jusqu'à concurrence de vingt-six semaines. Dans les provinces où ce genre de dispositions n'existe pas, on donne des préavis individuels. Généralement, la longueur du préavis varie d'une à huit semaines, selon le nombre d'années de service. Dans les cas de licenciement individuel ou collectif, l'employeur peut verser une rémunération remplaçant le préavis requis.

(ii) Recommandation : Le Programme d'aide à l'adaptation des travailleurs devrait être élargi pour satisfaire aux exigences d'adaptation de la main-d'oeuvre dans l'industrie forestière. Cela s'appliquerait particulièrement aux travailleurs âgés mis à pied à la suite d'un programme de modernisation ou d'une fermeture.

Réponse : Le gouvernement continue de considérer prioritaire le fait de faciliter l'adaptation des travailleurs à l'évolution économique grâce à des programmes comme le programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre (PAAIM). Ce dernier qui comprend le programme de prestations d'adaptation de la main-d'oeuvre a été mis en oeuvre au sein de deux collectivités.

Le programme de prestations d'adaptation de la main-d'oeuvre offre une aide de dernier ressort aux travailleurs âgés mis à pied dans les industries et les collectivités désignées par le

gouvernement. Il s'agit là d'un programme qui répond à des besoins et qui a pour objet de venir en aide aux travailleurs pour lesquels les programmes (indemnités de recyclage ou de mobilité) ne se sont pas avérés utiles. Le programme de prestation d'adaptation de la main-d'oeuvre joue donc un rôle important mais cependant limité dans le processus d'adaptation de la main-d'oeuvre, et il devrait être considéré comme un élément seulement du programme dans le cadre d'un vaste programme d'adaptation comme le PAAIM.

On examine actuellement une stratégie d'adaptation de la main-d'oeuvre à la lumière du nouveau programme de développement industriel et régional (PDIR) et de l'expérience acquise dans le cadre du PAAIM. On élabore actuellement un programme qui remplacera le PAAIM, lequel maintiendrait l'accent mis sur la collectivité, mais s'intéresserait davantage à l'adaptation de la main-d'oeuvre. Une fois terminé cet examen, le gouvernement pourrait envisager de mettre en oeuvre le programme de prestations d'adaptation de la main-d'oeuvre et autres programmes similaires au sein des collectivités forestières de façon individuelle, au fur et à mesure des mises à pied ou des modernisations d'usines.

(iii) Recommandation : Les répercussions néfastes de la modernisation sur l'embauche peuvent être minimisées si les options de retraite anticipée ou de cessation d'emploi volontaire devenaient suffisamment intéressantes pour ramener la population active à un niveau économique.

Réponse : Bien que le Programme d'aide à l'adaptation des travailleurs, dont il est question dans les pages précédentes, puisse servir à atténuer les inconvénients de la modernisation, il n'a pas pour but de rendre intéressantes les options de retraite anticipée ou de cessation d'emploi volontaire.

Un engagement de ce genre touche la question de la pertinence des régimes de retraite dans les secteur privé et public, qui fait actuellement l'objet d'une étude détaillée.

(iv) Recommandation : Les mesures fédérales touchant l'embauche et la main-d'oeuvre comportent une vaste gamme de programmes traitant du chômage, de la création d'emplois, du partage du travail, de la formation, de la mobilité, de la

restructuration industrielle et d'autres sujets connexes. En fait, la gamme est tellement complexe qu'il est extrêmement difficile pour l'employeur ou l'employé de comprendre et d'évaluer ce qui est accessible et ce qui convient. Le comité consultatif est d'avis que le gouvernement devrait s'efforcer davantage d'expliquer et d'interpréter ses programmes. Il a la conviction que les difficultés causées par les rajustements industriels pourraient, du moins dans une certaine mesure, être réduites par une meilleure connaissance, et donc une plus large application.

Réponse : Le gouvernement reconnaît qu'il peut être déroutant pour les utilisateurs éventuels, soit les employeurs et les employés, de faire face à la vaste gamme de programmes et de services. Il s'agit là d'une question qui se complique davantage lorsqu'on examine également les programmes de main-d'oeuvre administrés par les provinces. Le gouvernement accepte en principe le contenu de cette recommandation et il examinera sérieusement toute proposition particulière que soumettra le comité à cet égard.

La CEIC administre les vastes campagnes de publicité et d'information pour ses programmes et services et elle accueillerait favorablement tout commentaire sur la façon d'améliorer la diffusion de ces renseignements. Néanmoins, l'industrie et les travailleurs ne doivent pas hésiter à profiter des services disponibles dans les centres locaux d'emploi du Canada, les bureaux régionaux de la CEIC et à l'administration centrale.

Lorsqu'il se produit d'importantes mises à pied à la suite d'une restructuration industrielle, les agents de liaison publique rencontrent les représentants patronaux et syndicaux en vue de faciliter le versement des prestations d'assurance-chômage. On communique périodiquement avec les employeurs relativement aux programmes de main-d'oeuvre qui peuvent faire l'objet de réunions régulières ou spéciales avec les spécialistes en matière d'assurance-chômage et du marché du travail. La récente rationalisation des efforts de création d'emplois a pour objet de simplifier la compréhension des options offertes, dont les buts seront expliqués au public comme les diverses interventions au niveau de l'assurance-chômage et du marché du travail.

(v) Recommandation : Une nouvelle stratégie du secteur forestier rendrait avantageuse non seulement pour l'amélioration des compétences et de la formation professionnelles, mais aussi pour la formation à la sécurité et les conditions de travail, ainsi que la réduction du roulement constituant un gaspillage, de manière à atteindre l'objectif d'une main-d'oeuvre stable, compétente et bien rémunérée dans l'industrie.

Réponse : Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures en vue d'améliorer la planification des ressources humaines, ainsi que les programmes de formation professionnelle. La Loi nationale sur la formation, adoptée en août 1982, renferme des dispositions (caisse d'accroissement des compétences professionnelles et système de projections des professions au Canada) qui permettront de mieux s'attaquer aux questions relatives à la productivité et au perfectionnement de la population active qualifiée pour les années 80. Les dirigeants des milieux d'affaires et des milieux syndicaux, avec l'aide financière du gouvernement fédéral, mettent présentement sur pied le Centre canadien pour le marché du travail et la productivité. Entre autres, le nouveau centre se penchera sur les conditions du marché du travail et sur les politiques relatives aux métiers spécialisés et conseillera les intéressés. Le patronat et le syndicat travailleront ensemble, en permanence, en vue d'évaluer la situation du marché du travail et de recommander les politiques que le gouvernement, le patronat et le syndicat pourraient adopter pour assurer une offre suffisante de travailleurs spécialisés permettant d'appuyer la reprise industrielle. La question des conditions de travail dans l'industrie forestière relève principalement des provinces et elle intéresse directement les syndicats et le patronat.

(vi) Recommandation : Le comité reconnaît que les relations patronales-syndicales dans l'industrie forestière doivent s'améliorer. Malheureusement, le temps imparti pour la préparation de ce rapport provisoire n'a pas suffi à un bon examen du sujet. Cependant, il s'agit d'un domaine d'étude important et légitime que le comité abordera et auquel il accordera la plus haute priorité.

Réponse : Le gouvernement convient avec le comité de l'importance d'améliorer les relations patronales-syndicales dans l'industrie forestière et il encourage les efforts du comité à cette fin.

(vii) Recommandation : De façon plus générale, le comité recommande que les gouvernements, les sociétés et les syndicats soient plus actifs dans le domaine de l'éducation économique. Il faut par un moyen ou un autre faire davantage comprendre aux Canadiens la position du Canada à titre d'exportateur et de pays possédant une industrie forestière. Cela touche seulement de façon indirecte les ressources humaines. Néanmoins, nous estimons que c'est essentiel pour faire accepter au public les politiques qui vont améliorer et renforcer le rôle du Canada dans le monde des produits forestiers.
Réponse : Le gouvernement reconnaît qu'il est nécessaire d'informer davantage et de faire plus largement comprendre les débouchés et les défis d'adaptation de l'industrie forestière au Canada et qu'il faut aussi faire connaître à l'étranger les possibilités d'approvisionnement offertes par le Canada. La publication de la Stratégie canadienne pour le secteur forestier en septembre 1981, les énoncés ultérieurs de politiques sur le renouveau et l'innovation dans le secteur forestier et le rapport provisoire du comité ont grandement contribué à ce débat public. La promotion des produits canadiens sur les marchés outre-mer constitue un élément important du programme de développement coopératif des marchés d'outre-mer.

Il ne fait aucun doute que le comité soulèvera cette question directement avec les provinces au cours des réunions ultérieures cette année. En outre, les syndicats et le patronat sont principalement chargés de promouvoir auprès des Canadiens l'industrie forestière et son avenir. À cet égard, la formation offerte par les associations professionnelles comme l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, du Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique et de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec constituent d'excellents exemples des initiatives de l'industrie. En outre, l'information du public pourrait, le cas échéant, constituer un élément important de l'entente de ressources humaines actuellement en cours de négociation avec l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers.

D) Évaluer continuellement la position concurrentielle mondiale canadienne dans le domaine des produits forestiers

(i) Recommandation : Le comité consultatif recommande la préparation d'une base de données sur les coûts comparatifs de la fabrication des produits forestiers au Canada et dans les autres grandes régions productrices du monde. Ces données devraient être accumulées de façon continue pour être à jour et le gouvernement, les syndicats et le patronat pourraient tous participer à l'élaboration de la formule de cette base de données.

Réponse : Le gouvernement convient avec le comité de l'importance d'élaborer une base commune de données sur la situation compétitive du Canada au sein des marchés internationaux, laquelle bénéficierait de l'appui total du gouvernement, du patronat et des syndicats. Le ministère de l'Expansion industrielle régionale est disposé à participer à un comité directeur tripartite sous la responsabilité du Comité consultatif des industries forestières, conformément à la recommandation du comité, et il assumera une partie des coûts de ce projet.

E) L'accroissement de la productivité des forêts canadiennes

Recommandation : Le comité reconnaît les initiatives positives prises en matière de foresterie au cours des trois dernières années par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire du Service canadien des forêts au sein du ministère de l'Environnement. La seule recommandation du comité se rapporte à la structure et non à la politique et aux programmes.

À tout le moins, un fonctionnaire du grade de sous-ministre devrait avoir la responsabilité du rôle du gouvernement en matière de foresterie. Nous ne nous sentons pas pour le moment en mesure de donner des conseils précis à savoir si cette responsabilité devrait incomber à un ministère orienté plus directement vers les affaires économiques ou le développement des ressources. Cependant, le comité entend étudier davantage l'affaire au cours des mois qui viennent.

Réponse : Le gouvernement a récemment entrepris une importante réorganisation des ministères en charge du développement économique et il ne croit pas qu'un important remaniement s'impose à l'heure actuelle. Néanmoins, le gouvernement aimerait connaître le résultat des délibérations du comité à ce sujet.

Cependant, il importe de signaler que la situation du Service canadien des forêts s'est sensiblement raffermie au cours des dernières années; ce service relève dorénavant d'un sous-ministre adjoint. Par ailleurs, dans le cadre de cette réorganisation gouvernementale, la responsabilité des ententes sur le renouveau industriel avec les provinces est passée du MEER au Service canadien des forêts. Outre le renouveau forestier, le Rervice canadien des forêts a augmenté ses activités de recherche ainsi que ses contributions offertes aux écoles de foresterie du Canada. Dans le cadre des projets spéciaux de relance, on a acheté des avions-citernes de la Canadair pour améliorer la protection contre les incendies à l'échelon du pays; en outre, on a fourni quelque 60 millions de dollars en vue d'améliorer les centres régionaux de recherche du SCF à Victoria, à Sault-Sainte-Marie, à Québec et Fredericton.

F) Renforcer l'assise technologique de la fabrication des produits forestiers au Canada

(i) Recommandation : Le comité recommande que le crédit d'impôt à la recherche et au développement soit augmenté de 15 p. 100 au lieu de 10 p. 100 comme le propose le budget du 19 avril 1983 et que le crédit d'impôt ne soit pas imposable.

Réponse : Des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu en matière de recherche et de développement seront proposées sous peu. Ces modifications sont essentiellement celles présentées dans le Livre blanc sur la politique fiscale en matière de recherche et de développement, comprises dans le dernier budget.

La recommandation du comité visant à accroître le crédit d'impôt à la recherche et au développement au-delà du taux proposé dans le Livre blanc ferait augmenter sensiblement le coût de cette mesure et elle devrait être soigneusement évaluée. Dans l'ensemble, les stimulants fiscaux proposés ont été bien accueillis et ils accroissent sensiblement le type et le niveau

d'aide gouvernementale au titre de la recherche, soit un niveau qui se compare favorablement avec celui offert dans d'autres pays. Le gouvernement désirera vraisemblablement évaluer l'efficacité de ces changements proposés avant d'examiner la possibilité d'accroître davantage le crédit d'impôt, notamment dans le cadre de la conjoncture budgétaire actuelle.

En ce qui concerne l'imposition des crédits d'impôt, toute forme d'aide du gouvernement (subventions, subsides, prêts-subventions et crédits d'impôt à l'investissement) réduit le coût en capital des immeubles ou le montant des dépenses admissibles dans le calcul du revenu aux fins fiscales. On ne reconnaît que les dépenses ou les coûts nets véritablement assumés par le contribuable. Sinon, il se présentera des cas où le total des subsides, des subventions et des avantages fiscaux fournis par les gouvernements fédéral et provinciaux dépassera les coûts du contribuable. Par ailleurs, ne pas imposer les crédits d'impôt représenterait un important coût du point de vue des recettes fiscales et il serait difficile de justifier l'existence d'un crédit spécial non imposable seulement à l'égard des dépenses de recherche et de développement. Compte tenu de ces circonstances, il est difficile d'appuyer cette recommandation.

(ii) Recommandation : Le comité estime que les trois établissements de recherche coopérative devraient être financés par le gouvernement et l'industrie, sur une base souple cadrant avec la tradition et les pratiques antérieures. Il recommande donc que le gouvernement fédéral prenne l'engagement à long terme d'accorder de l'aide selon les lignes proposées dans les recommandations qui suivent.

Réponse : Le gouvernement réitère l'importance qu'il attache à l'approche coopérative en vue de résoudre les problèmes industriels qui nécessitent une solution commune sur le plan technologique, non seulement entre le gouvernement et les industries mais aussi au niveau des divers segments de l'industrie forestière. Les exigences en matière de recherche et de développement, les structures industrielles et les mécanismes de financement varient sensiblement entre ces trois établissements de recherche coopérative au niveau des secteurs de l'abattage, des produits forestiers et des pâtes et papiers; ces points sont examinés séparément ci-dessous.

(iii) Recommandation : Le comité désire ici faire état de sa reconnaissance au gouvernement qui vient d'annoncer par l'intermédiaire du ministère de l'Expansion industrielle régionale qu'il financera la construction, au coût de 15 millions de dollars, d'un nouveau laboratoire en Colombie-Britannique et un agrandissement au coût de 2 millions de dollars des installations de Pointe-Claire, au Québec. On en a un besoin urgent et cela contribuera énormément à renforcer la recherche en matière de pâtes et papiers au Canada.

Réponse : Dans ses discussions antérieures, le comité a identifié l'innovation comme un secteur prioritaire et le gouvernement a profité du programme spécial de relance en vue de permettre un démarrage hâtif de la construction de ses nouvelles installations de recherche. À notre avis, ces nouvelles installations permettront à l'industrie des pâtes et papiers dans toutes les régions de profiter davantage de la nouvelle technologie en vue d'améliorer la productivité, d'accroître la compétitivité internationale et d'intensifier les activités de recherche et d'enseignement, particulièrement pertinentes pour l'Ouest.

(iv) Recommandation : L'Institut de recherche en ingénierie forestière du Canada reçoit de l'aide tant de ses compagnies membres que du gouvernement fédéral (par l'intermédiaire du Service canadien des forêts). À l'heure actuelle, la contribution fédérale à l'IRIFC est plafonnée à 1,4 million de dollars par année. À mesure que le Canada sortira de la récession, les contributions de l'industrie dépasseront ce niveau. Le comité recommande donc que l'apport financier du gouvernement soit augmenté et qu'il corresponde à celui de l'industrie pour mettre en oeuvre à longue échéance une stratégie de recherche et de développement pour l'avenir.

Réponse : Le gouvernement fédéral continuera de fournir la moitié des fonds requis par l'IRIFC, jusqu'à concurrence de 1,4 million de dollars en contributions annuelles. Au cours des deux dernières années, la contribution fédérale annuelle n'a pas atteint 1,4 million de dollars vu l'absence de contributions équivalentes de la part de l'industrie. Néanmoins, le gouvernement est disposé à réviser sa participation aux coûts totaux en attendant le résultat d'un examen

détaillé interne des activités du programme et l'élaboration d'un plan à long terme en matière de recherche et de développement, actuellement en voie d'élaboration au sein de l'IRIFC.

(v) Recommandation : Le comité propose que les programmes existants du ministère de l'Expansion industrielle régionale en matière de mise au point de nouvelles technologies soient révisés pour instaurer un programme à l'intention de l'industrie forestière qui, même dans les périodes difficiles, créerait des stimulants spéciaux pour favoriser une nouvelle élaboration de concepts prometteurs, et en période normale assurerait un financement suffisant aux projets choisis pour assurer la mise au point définitive de l'outillage avant qu'il ne soit envoyé sur le terrain à titre de machinerie de production.

Réponse : Le gouvernement convient avec le comité de l'importance de la recherche et du développement et de l'innovation industriels pour tous les segments de l'industrie forestière. Le nouveau programme de développement industriel et régional a comblé une importante lacune des programmes antérieurs du ministère; en effet, ce programme offre une aide au titre de la mise au point et des procédés d'ingénierie au-delà de l'étape même de la recherche. Combler la lacune qui existe entre l'application en laboratoire et l'application sur le marché de nouvelles technologies constitue une priorité en vue d'accroître l'innovation dans l'industrie forestière canadienne.

(vi) Recommandation : La Forintek Canada est l'ancien laboratoire du Service canadien des forêts et est encore financée en partie par ce dernier. Depuis sa fondation en 1979, elle n'a pas ménagé ses efforts pour trouver une base de financement solide auprès des gouvernements fédéral et provinciaux et de l'industrie privée. Certains progrès ont été accomplis, mais il reste encore de graves problèmes financiers à résoudre pour disposer de ce sens de la stabilité et de la permanence qu'un établissement de recherche doit avoir.

L'appui à long terme de l'industrie à la Forintek a été lent à démarrer en raison de la nature fragmentée du secteur du bois massif et des conditions financières très difficiles auxquelles la Forintek a été confrontée. Etant donné que ces conditions s'améliorent, la Forintek

recherche sérieusement un engagement de la part de l'industrie en vue du financement à long terme d'une tranche de 25 p. 100 de son budget. Des engagements supplémentaires de la part du gouvernement devraient se fonder sur l'obtention d'un tel appui de la part de l'industrie.

Sur cette base, le comité recommande que le gouvernement fédéral s'engage à long terme à fournir 50 p. 100 de l'aide financière requise par la Forintek, les provinces et l'industrie privée versant chacune 25 p. 100. Le comité recommande également, afin de régler les problèmes financiers immédiats et pressants, que le gouvernement accorde une subvention forfaitaire de 1,2 million de dollars pour remédier au fait que la Forintek est à court dans ses achats de matériel scientifique depuis 1979, et qu'il consacre 650 000 $ aux réparations du bâtiment et aux mesures d'économie de l'énergie au bâtiment de la Forintek à Ottawa, ainsi qu'à des réparations temporaires à son édifice de Vancouver. Enfin, le comité recommande, à long terme, que le gouvernement fournisse à la société un bâtiment mieux adapté à Vancouver.

Finalement, dans le secteur de l'accroissement de la productivité, le comité recommande au gouvernement d'appuyer la Forintek dans le financement d'une série de colloques régionaux dans tout le Canada afin de favoriser l'utilisation des technologies micro-électroniques dans le secteur des produits du bois, en collaboration avec les associations professionnelles et les organismes syndicaux pertinents de toutes les régions du Canada.

Réponse : Le gouvernement reconnaît que la Forintek a traversé une période de transition difficile au cours des dernières années en passant d'une organisation gouvernementale à un institut privé de recherche. Il est encourageant de constater les récents engagements pris par diverses associations de l'industrie des produits forestiers au pays en vue de faire passer la part de l'industrie à 25 p. 100 et de maintenir ce niveau au cours des trois prochaines années; ceci devrait donner lieu à une participation accrue de la part de l'industrie au niveau de l'établissement des priorités et de la réalisation des activités de recherche. Le gouvernement étudie actuellement la possibilité de maintenir son aide à la Forintek après mars 1984, de même que la nécessité d'accroître les

capitaux et d'améliorer le matériel, conformément à la recommandation du Comité. On annoncera dans un proche avenir les résultats de cet examen.

Le gouvernement estime qu'une meilleure utilisation de la micro-électronique constitue un important moyen d'améliorer le rendement, d'accroître la productivité et de réduire les coûts de l'industrie canadienne des produits forestiers. Dans le cadre du programme de développement industriel et régional, on a offert une aide financière à la Forintek pour la tenue, en 1983-1984, d'un certain nombre de colloques en collaboration avec les associations de l'industrie du bois de façon à promouvoir la micro-électronique. Des colloques ont eu lieu à Jasper, Kelowna, Prince George, Timmins, Québec et Moncton. On s'est également intéressé aux ressources humaines. On a examiné comment la micro-électronique touche les travailleurs et comment les syndicats et le patronat peuvent aider les travailleurs à s'adapter grâce à la formation et à l'enseignement.

ANNEXE A

COMITÉ CONSULTATIF DES INDUSTRIES FORESTIÈRES

Liste des membres

Co-présidents

Ian A. Barclay, président
B.C. Forest Products Ltd.
Vancouver (C.-B.)

Paul Bienvenu, président
Howard Bienvenu Inc.
Montreal (P.Q.)

Thomas A. Buell, président et PDG
Weldwood of Canada Ltd.
Vancouver (C.-B.)

Georges Cantin, président
Fédération des travailleurs du papier et de la forêt
Québec (P.Q.)

R. Dancer, membre du conseil exécutif
Fraternité unie des charpentiers-menuisiers d'Amérique
Calgary (Alb.)

John Fisher, président et PDG
Fraser Inc.
Edmunston (N.-B.)

C.S. Flenniken, président et PDG
CIP Inc.
Montreal (P.Q.)

R.C. Gimlin, président et PDG
Abitibi-Price Inc.
Toronto (Ont.)

R.C. Keef
Directeur-résident
Nova Scotia Forest Industries
Port Hawkesbury (N.-E.)

John C. Kerr, président
Lignum Ltd.
Vancouver (C.-B.)

James Buchanan, président
Syndicat canadien des travailleurs du papier
Montréal (P.Q.)

C.C. Knudsen, président et PDG
MacMillan Bloedel Limited
Vancouver (C.-B.)

L. Lockhart, président
Lock-Wood Ltd.
Scoudouc (N.-B.)

Jack Munro, président
Conseil N° 1, IWA
Vancouver (C.-B.)

J. Perron, président
J.H. Normick Inc.
La Sarre (P.Q.)

R.R. Pinard, Vice-président et PDG
Domtar Inc.
Montréal (P.Q.)

J.C. Scarth, président
E.B. Eddy Forest Products Ltd.
Ottawa (Ont.)

S. Spears, président
Premium Forest Products Ltd.
Scarborough (Ont.)

A. H. Zimmerman, président
Noranda Mines Limited
Toronto (Ont.)

ANNEXE B

COMITE CONSULTATIF DES INDUSTRIES FORESTIERES

Mandat

1. Donner de façon continue conseils et avis au Ministre de l'Expansion industrielle régionale et, par le truchement du ministre, au gouvernement fédéral sur toute question touchant la performance et le bien-être des industries forestières et de ses employés.

2. Aider le ministre à effectuer une analyse en profondeur de la performance actuelle et prévisible des industries forestières dans le cadre intérieur et international.

3. Aider le ministre à identifier les priorités et à formuler les stratégies appropriées pour aider les industries forestières à augmenter leur contribution au développement industriel national et régional.

4. Evaluer l'à-propos des politiques et programmes actuels du fédéral et formuler des recommandations de temps en temps en vue d'initiatives nouvelles ou de changements de politiques.

COMPOSITION

1. Dirigeants supérieurs du syndicalisme et du monde des affaires.

2. Les co-présidents doivent représenter les affaires et le syndicalisme.

3. Le MEIR doit assurer les services de secrétariat et être représenté "d'office".